

PAYSANNERIE ET RÉVOLUTION DANS LES CAMPAGNES DE L'OISE

L'exemple du district de Compiègne

Par **Guy-Robert IKNI**

Nous ne pouvons traiter ici de manière exhaustive ce vaste sujet qui fait l'objet de notre thèse. Nous avons par ailleurs abordé certains aspects de la question auxquels nous renvoyons ici (1). Aussi bien nous contenterons nous ici de reprendre quelques traits des problèmes agraires, en nous appuyant plus particulièrement sur des exemples pris dans la région de Compiègne.

Après avoir rappelé les conditions générales de l'économie agricole à la veille de 1789, nous tenterons ensuite de préciser les transformations qu'apporta la Révolution et les luttes sociales qu'elle suscita, enfin, nous tenterons d'esquisser un court bilan de l'ébranlement des campagnes.

* * * *

I - LES CAMPAGNES DE L'OISE AVANT LA RÉVOLUTION :

Si l'on se réfère aux trois questions-clés des campagnes à la veille de 1789 : propriété, féodalité, communauté, quel tableau peut-on dresser ?

1 - LA PROPRIÉTÉ :

La propriété de la terre échappe très largement aux paysans, encore que la situation soit très variable d'un pays, d'un village même à l'autre. La part de la paysannerie atteint près d'un tiers du sol dans le Beauvaisis, un quart dans le Noyon-

nais, moins de 20 % dans les pays de grande culture du Valois et même moins de 5 % dans le Multien. Les deux ordres privilégiés contrôlent pour leur part près des deux tiers de la propriété, et les bourgeois entre 10 et 20 % selon les cas. Il s'agit la plupart du temps de bourgeois officiers des villes ou de familles de marchands (notamment dans le Beauvaisis).

Cette terre est le plus souvent de qualité très variable. A suivre les travaux ordonnés par l'intendant de Paris, Bertier de Sauvigny, l'on distingue dans la généralité de Paris, vingt-quatre qualités différentes (2). Dans l'élection de Compiègne, les dix premières qualités sont absentes, l'ensemble se situe plutôt dans une

petite moyenne. Le revenu net moyen en est fixé à onze livres l'arpent (51 a 07). Sur 35.009 arpents, huit mille ont un revenu inférieur à dix £. Dans l'ensemble c'est moins que dans l'élection voisine de Senlis, mais plus que dans celle de Beauvais. Si les terres labourables dominent, l'on compte encore près de seize arpents de vigne dont le revenu oscille entre vingt et vingt-cinq £. Dans l'écrasante majorité des cas, la terre est exploitée par les paysans. Les privilégiés ne font valoir qu'environ deux milles arpents en faire-valoir direct. En revanche, ils exploitent la majeure partie des bois, soit vingt-deux milles arpents. La répartition de l'exploitation varie beaucoup. Si le fermage domine sans partage. Les grandes fermes sont plus rares que dans le Valois. La petite culture domine sur les coteaux de l'Oise (3).

2 - QUE REPRÉSENTE LE PRÉ- LÈVEMENT DES SEIGNEURS ET DE L'ÉGLISE ?

Assurément, l'on ne trouve pas dans la région de Compiègne de prélèvement léonin comparable aux dix-huit pour cent (sur la récolte brute) assez fréquent dans le Beauvaisis, par suite du cumul dîme-

champart. La statistique de 1771 évalue les revenus du clergé à un peu plus de huit pour cent du total de l'élection (4). Evaluation qui recoupe à peu près celle du Bertier en 1785 (7,6 %). Les droits seigneuriaux n'apparaissent pas dans la statistique de 1785, en revanche, l'on note 3.558 £, de droits domaniaux au sols pour £ ce qui représente un revenu d'environ soixante dix mille livres, une moyenne d'une £ par arpent. La relative modicité de ces chiffres explique que le futur district de Compiègne sera épargné par les grandes insurrections de 1790-1791 contre les dîmes et champarts, au contraire des districts de Breteuil, Beauvais, Clermont, Chaumont-en-Vexin ou Grandvilliers. D'autre part, s'il y avait assez peu de biens communaux dans cette élection, il n'en demeure pas moins que les luttes sociales furent toujours très vives à ce sujet.

Peut-on en conclure que la Féodalité avait cessé de produire des effets ? Nullement. La banalité des moulins et pressoirs existait bel et bien à Béthisy-Saint-Pierre et Gournay-sur-Aronde, à Antheuil-Portes, Attichy, Cuise-la-Motte, Hautefontaine et Verberie notamment (5). Et, certains seigneurs de la région se lancèrent dans une offensive vigoureuse de rénovation de terriers à Arsy, Gournay, Monchy-Humière, (6) à Bienville où le Duc de Lesparre, Armand de Grammont n'hésita pas à menacer ses vassaux de retrait féodal, en 1780 (7), à Cantly, à Bitry, à Saint-Léger-aux-Bois (8), à Francières, à Verberie. L'exercice des monopoles seigneuriaux provoquait le cas échéant des conflits sévères. A Gournay-sur-Aronde, si l'économiste Vincent semble avoir fait preuve de mansuétude envers ses vassaux (9), il n'en alla toujours de même avec ses successeurs qui n'hésitèrent pas à faire des visites domiciliaires chez les habitants possédant des pressoirs en contravention du droit seigneurial, et les cabaretiers du bourg qui n'acquittaient pas le droit d'afforage.

La réaction seigneuriale s'exer-

ça enfin ponctuellement sur les biens communaux lorsqu'ils existaient. L'affaire la plus importante dans ce domaine opposa les habitants de Hémévillers à leur seigneur, mais d'autres usurpations seigneuriales touchèrent les paroisses d'Antheuil, Arsy, Attichy, Atrêches, Berneuil, Béthisy, Bitry, Bois d'Ageux, Chelles, Gillocourt, Gournay-sur-Aronde, Hautefontaine, Jaux, Le Meux, Longueil-sainte-Marie, Saint-Crépin-aux-Bois, Saint-Etienne, Verberie.

3 - LES PAYSANS DE NOTRE RÉGION SUBISSAIENT ENFIN LA PRESSION DU FISC ROYAL :

En 1789 les impôts "*directs*", taille, accessoires, capitation, représentaient 167.185 £. pour la totalité de l'élection, soit un prélèvement moyen de 15 £. et demie par feu, ou d'un peu plus de deux livres et deux sols par arpent. Rapporté au revenu net de la terre cela représentait près de 19 %, chiffre qu'il faut considérer comme une moyenne évidemment.

Pour faire face à l'ensemble de ces charges, les communautés majoritairement formées de manouvriers et d'artisans devaient mobiliser toutes leurs ressources. Les terres le plus souvent chargées de méteil ou de seigle offraient des rendements très divers et difficiles à apprécier. Les déclarations de paroisses et les enquêtes révolutionnaires, à manier avec précaution mais qui minorent plutôt les chiffres, laissent entrevoir un rendement moyen de l'ordre de cent cinquante gerbes à la mine de terre, soit huit mines de grains, un peu moins de quatre hectolitres, ou encore traduit à l'hectare un rendement inférieur à dix quintaux métriques. Cette moyenne recouvre d'ailleurs des écarts considérables entre les paroisses proches de la forêt comme La Croix-Saint-Ouen où le rendement tombait à moins de huit quintaux et les paroisses de la plaine d'Estrée, telle Hémévillers où il

atteignait près de vingt hectolitres soit une quinzaine de quintaux ! Ces chiffres doivent encore être nuancés par la pratique de semis exagérés (deux quintaux l'hectare le plus souvent, en raison des risques de gel et des destructions par le gibier). Le rapport allait donc de quatre à sept pour un. Dans ces conditions, une fois la semence déduite, les charges seigneuriales et royales payées, et éventuellement le fermage, que restait-il au paysan ? A peine la moitié de son revenu brut.

L'on comprend que les paroisses réclament dans les cahiers de doléances de 1789, un allègement du fardeau. Que l'on consulte à cet égard le cahier particulièrement significatif du village d'Hémévillers, pourtant privilégié par la qualité de ces terres ! Tout l'esprit qui bat la campagne s'y trouve résumé : "*les charges sont supportées avec patience autant qu'elles sont portées par égalité*". Et de demander outre l'égalité fiscale, la suppression des dîmes, le rachat des droits féodaux. Les habitants de Francières réclament, eux, l'établissement d'un cadastre des terres pour garantir l'assise fiscale, la suppression des chasses seigneuriales abusives, tandis que le bourg de Gournay demande que les communications soient rendues plus aisées et le commerce moins brimé. Les quelques cahiers de paroisses qui subsistent dans cette région démontrent donc un certain esprit d'à propos et l'exigence d'une rationalité économique dont on a souvent voulu priver la paysannerie ancienne. Lors de l'assemblée du bailliage principal à Senlis dont dépendait le bailliage secondaire de Compiègne, des idées plus hardies firent leur apparition, l'on réclama la division des grandes fermes qui étaient accaparées par quelques dynasties d'entrepreneurs. Le Tiers Etat de Compiègne réclama la constitution de greniers publics pour assurer la subsistance à des prix abordables. Une idée que l'abbé de Mably avait défendu quelque quinze ans auparavant contre le programme du libéralisme

Paroisse de
Francières

paroisse
Cahier Des Doléances

Remembrances des habitants de la Paroisse de Francières
Generalité de Paris, Election de Compiègne, Bailliage de Clermont
en Beauvoisis -

- 1^o. Ils se plaignent que les Impôts actuels, les écrasent
et qu'ils leur est impossible d'y faire face -
- 2^o. Ils demandent l'égalité dans les Impôts toujours cependant
proportionnée à la qualité du Sol, et à leurs Charges, & qu'on leur
3^o. Ils demandent la suppression de tous les privilèges -
- 4^o. Ils demandent par suite que tous les Impôts de tout ordre
charges soient supportés également par le Clergé, la
noblesse et le Tiers État -
- 5^o. Ils demandent que pour parvenir à l'égalité il soit fait
un Censuste de tous les biens Ecclésiastiques, & Nobles, et
du Tiers État; que le produit annuel de chaque partie
soit fixé, que l'on emprunte dans ce Censuste, les Vignes,
et les plans de pommiers, que l'on fixe sur une mesure
proportion les objets qui doivent payer, & qu'on par un
les propriétaires soient affranchis d'indroit & d'usage -
- 6^o. Ils demandent que la Generalité de Paris soit
Noble en pays d'État -
- 7^o. Ils demandent que du montant de tous les Impôts
Droits soient remis à la Caisse d'Hotel de Ville
qui les versera directement dans le trésor du Roy.
- 8^o. Ils demandent que le Sel soit imposé à tous
sans exception, que l'on fasse des classes pour établir la
proportion pour ce qui sera nécessaire à chaque Cote
et qu'après le sel devienne un objet de Commerce lib.
9^o. Ils demandent la suppression des Corvées exigées par les
Seigneurs sur leurs Vassaux presque toujours sous des
noms variés

Cahier de doléances de Francières, élection de Compiègne,
bailliage de Clermont (mars 1789).

économique intégral qu'instaurait Turgot et, qui devait faire son chemin pendant la Révolution.

II - LA RÉVOLUTION PAYSANNE

La paysannerie ainsi que l'a montré jadis G. Lefèbvre, n'a pas attendu la libération des assemblées ou de la "bourgeoisie". Elle a pris en main ses intérêts dès 1789. Au printemps 1789, les campagnes étaient agitées de troubles presque continus, dans les forêts, bientôt aussi sur les marchés lorsque les prix explosèrent. Le paroxysme fut atteint en juillet. La résistance des privilégiés à Paris exaspéra la paysannerie, ainsi naquit l'idée du complot aristocratique ; l'idée que les nobles allait affamer le peuple pour mieux le subjuguier. L'autodéfense paysanne s'organisa, la violence légitimée par la défense des droits élémentaires, le droit à l'existence en premier lieu, éclata. L'intendant de Paris Bertier arrêté à Compiègne est mis à mort à Paris. A la fin du mois de juillet éclate une énorme jacquerie, la **Grande Peur** analysée par G. Lefèbvre, et qui touche particulièrement notre région puisqu'au moins deux foyers, sinon trois s'y allumèrent, autour de Béthisy, d'Estrées-Saint-Denis, de la forêt de Compiègne et gagnèrent toute la vallée de l'Oise, débordant largement vers le plateau picard.

Plus que les détails sur la naissance de la Grande Peur, importe son effet psychologique sur la paysannerie. Elle dynamisa les communautés qui se saisirent en quelque sorte d'une partie de la souveraineté, exerçant la justice au nom du roi, montant la garde le long des routes. Rien ne sera plus comme avant et, désormais, ayant montré sa force, le peuple va bientôt s'en servir pour atteindre ses propres buts.

Les mouvements paysans se développèrent dès la fin de 1789, sur plusieurs fronts ; contestation des

impôts, (voir le mouvement contre les aides qui dure jusque 1791 dans notre région), reprise du droit de chasse, y compris dans les forêts du domaine royal, contestation des droits seigneuriaux qui toucha très peu la région de Compiègne, enfin reprise des usages et des communaux. Cette première offensive devait aboutir à des résultats nettement bénéfiques pour la paysannerie, et plus précisément pour les couches propriétaires.

Mais, déjà, des effets contradictoires se développèrent minant la cohésion des communautés. Les premières mesures concernant l'application de la Constitution civile du clergé ouvraient un front de discordes qui ne cessera d'empoisonner l'atmosphère de nos villages. Je renvoie ici à la thèse convaincante de J. Bernet centrée sur la période de la déchristianisation. Plus au centre de notre sujet, la déception engendrée par la vente des biens nationaux de première origine entre 1790 et 1792. Dans le district de Compiègne, sur plus de cinq millions de livres de ventes, 36 % allèrent aux bourgeois de Compiègne : anciens officiers, marchands, négociants ou de Paris ; parmi ces derniers, notons le fermier-général et chimiste Antoine Laurent Lavoisier (10). L'ancienne noblesse quant à elle acheta plus de 17 % des biens du clergé. Le plus gros acquéreur n'était autre que le grand planteur de Saint-Domingue, de Gouy d'Arsy. Enfin les laboureurs et fermiers, les coqs de villages réussirent à acheter 29 % des terres d'église. Autant dire que la petite paysannerie et les artisans de villages furent en grande partie écartés de l'accès à la terre dans le district de Compiègne comme dans la plupart des districts du département d'ailleurs, si l'on met à part les régions du Beauvaisis où les acheteurs paysans eurent la bonne idée de former des associations devant notaire, et de mandater un des leurs pour acheter au nom de tous, quitte à opérer le partage après la vente. Cette déception aggrave sans aucun doute la colère du plus grand nom-

bre, qui subit en outre les premiers effets de la déclaration de guerre : premières réquisitions en hommes et en nature, mais surtout une formidable hausse du prix des grains, à nouveau. Le mouvement paysan se radicalisa dès l'hiver 1792, des milliers de paysans du Noyonnais et de la vallée de l'Aisne organisèrent une sorte de grenier populaire dans l'abbaye d'Ourscamp (11). Les troubles de subsistances se prolongèrent toute l'année 1792 et même jusqu'au printemps 1793. Ils contribuèrent de manière décisive à engager la Convention sur la voie d'une politique économique démocratique. Ainsi se constitua peu à peu ce que l'historiographie classique de Mathiez à Soboul appelle le programme du "maximum" en le réduisant d'ailleurs aux seules mesures de contrôle des prix. En réalité, comme nous l'avons montré par ailleurs, ce programme, dans l'esprit des Montagnards les plus avancés tout au moins, dépassait singulièrement la taxation. Il ne renvoyait pas à l'économie morale d'Ancien Régime, mais représentait d'une certaine manière, l'esquisse de ce que Robespierre qualifiait d'économie politique populaire, c'est-à-dire une tentative originale de réguler l'économie selon les principes du droit naturel déclaré (12). Contrairement à ce qu'affirme F. Furet, la tentative de Robespierre n'est pas l'expression du volontarisme politique d'un groupe révolutionnaire enfermé dans une vision idéologique des choses, bien au contraire, elle s'appuie sur une connaissance réelle des aspirations populaires. J'en veux pour preuve les revendications qui s'exprimèrent au plus fort du mouvement en 1793 et jusque l'an II dans nos campagnes.

Elles exprimèrent essentiellement l'esprit d'égalité qui s'était affirmé dès 1789, en matière politique, comme dans les domaines économiques.

Sur le plan politique, les revendications portèrent sur l'application des mesures militaires, afin que tous en supportent également

les conséquences. Le respect des libertés qui se traduit par une résistance larvée à la politique volontariste de Dumont en matière de **défanatisation** (13). J'insisterai ici sur les questions socio-économiques.

Le mouvement partageux s'exprima tout d'abord dans la reprise des usages communaux et l'essor des partages égalitaires des biens communaux. Les habitants réclamèrent les terrains qui avaient été usurpés par les ci-devant d'Orléans, La Trémoille, de Falkland. Ils tentèrent aussi de reprendre les usages forestiers dont ils avaient été privés ; ainsi les habitants de Re-thondes chargèrent Hennon de Choisy-au-Bac d'aller à Paris chercher les titres qui leur assuraient les droits de chauffage, panage, pâturage sur les forêts de Laigue, Saint-Pierre et Cuise. Au Plessis-Brion, la commune réclama la propriété des accrues, îlots provenant de l'Oise que le ci-devant Duc d'Orléans avait réunis à son domaine (14). Plusieurs de ces communes entamèrent des procédures d'arbitrage contre les usurpateurs, notamment à Attichy et Berneuil-sur-Aisne. Au total une dizaine de communes partagèrent leurs communaux : Autrêches, Beaugy, Bois d'Ageux, Chevrières, Courtieux, Cuise-la-Motte, Houdancourt, Longueil-Sainte-Marie, Montmartin, Saint-Crépin (La Blanchirie), Silvie (La Croix-Saint-Ouen). A Attichy, un groupe d'habitants opéra un partage "*sauvage*". Mais, la faim de terre était telle qu'elle ne pouvait se satisfaire des seuls biens communaux, souvent insuffisants. La Convention nationale l'avait compris qui, en septembre 1793, avait décidé de nouvelles mesures pour diviser en petits lots les biens d'émigrés et distribuer même des bons de cinq cents livres pour lotir les non propriétaires. Elle allait encore dans le sens de la demande populaire. L'impatience grandissait contre les acquéreurs de biens nationaux. Les communes n'hésitaient pas à contester leur propriété. Contrairement à ce qu'affirma jadis G. Lefèbre,

elles ne réclamèrent pas seulement l'expropriation des féodaux, mais aussi d'acquéreurs bourgeois. Dans le district de Compiègne, elles réclamèrent surtout la division des biens d'émigrés, et, le cas échéant, l'expulsion des gros fermiers au bénéfice des habitants, comme dans le village d'Arsy en juin 1793. En mars 1793, la municipalité de Chevrières demande une pièce de terre vendue comme bien de fabrique, pour extraire du sable. A Clairoix, en février 1793, les habitants réclamèrent aussi la division des biens à vendre et ceux de Bitry présentèrent la même demande en ventôse an II. Mais l'affaire la plus spectaculaire éclate dans le village de Grandfresnoy. Dès février 1791, les habitants avaient protesté contre la vente en masse des biens d'Eglise. Ils formèrent une coalition et emportèrent la vente, mais ne pouvant faire face aux échéances, furent déçus. Ils passèrent alors un compromis avec le nouvel acquéreur qui n'était autre que le grand banquier suisse Etienne Delessert. Celui-ci leur assura le maintien du bail aux conditions anciennes, sauf à payer un tiers des nouveaux impôts ; ainsi près d'une centaine de familles se trouvèrent maintenues dans leurs fermes, jusqu'au jour où d'autres fermiers mécontents firent casser l'arrangement. Dans l'ensemble les autorités du district de Compiègne appliquèrent la politique montagnarde de division des biens d'émigrés. Les biens de Pont l'abbé à Gournay, de Forbin-Janson à Verberie furent ainsi adjugés en plusieurs lots. Il est vrai, comme le notait l'agent national, que cette division faisait encore hausser les prix, le gouvernement révolutionnaire y trouvait lui aussi, son compte (15).

Le mouvement égalitaire prit enfin une tournure plus moderne si l'on veut avec l'essor du mouvement des salariés, ceux que même la politique montagnarde ne pouvait transformer en propriétaires. L'historiographie classique de la Révolution a écrit depuis G. Lefèbre, que les salariés et les couches modestes

s'étaient finalement coalisées contre le maximum. En réalité les choses ne sont pas aussi simples. L'on ne comprend pas en effet comment une mesure qui leur assurait l'accès à bon prix aux subsistances aurait suscité une opposition populaire. Il faut donc reprendre toute l'étude de l'application de la politique de l'an II pour comprendre les conflits qu'elle a suscités. Nous n'esquissons ici que des éléments de réponse.

Sans doute, les salariés ont montré particulièrement lors des moissons - comme d'ailleurs ils le faisaient avant la Révolution - leur volonté de hausser les salaires, y compris en se coalisant contre les fermiers. Dans ce contexte, ils ont protesté contre le maximum adopté en l'an II. Mais la complexité des raisons invoquées montre à l'évidence qu'il ne s'agit pas d'une opposition de principe. Les réticences sont motivées par des raisons techniques, économiques et de morale politique.

Lors de la moisson de l'an II, le comité de Salut Public maxima les salaires des moissonneurs aux prix de 1790 augmenté de moitié. Cette mesure provoqua des troubles fréquents dans nos régions. Tantôt les journaliers qui moissonnaient invoquèrent le mauvais état des blés qui avaient versés ou étaient plus "*herbus*" que les années précédentes, ce qui ralentissait considérablement le travail. Tantôt ils invoquèrent les contradictions de la politique du maximum. Les moissonneurs étaient tenus de fournir les outils nécessaires, or, la pénurie de fer avait sensiblement raréfié et partant hausser le prix des faucilles et des faux qui avaient triplé depuis 1790. Dans ces conditions les moissonneurs perdaient, affrontés à une moisson plus pénible, perdaient encore sur leurs frais, le compte n'y était pas, ils le firent savoir, tout en rappelant leur attachement à la politique du maximum. C'était donc moins l'opposition au maximum qui les animait qu'une application rigoureuse et rationnelle des lois, qui ne pénalisait pas les uns au bénéfice des autres (16).

ALIMENS.

| DÉNOMINATION DES ARTICLES. | PRIX de 1790. | | MANIÈRE D'ACHETER. |
|----------------------------------|------------------------|----------|--|
| | D'ÉTÉ. | D'HIVER. | |
| <i>Grains.</i> | | | |
| Froment..... | 22 - 2 - 6. | | <p><i>qui la de neu froum de</i> <i>profondeur de 13. pour la</i> <i>diamètre, 11. pour le diamètre</i> <i>La mesure de la paille est la même</i> <i>que celle de la terre.</i></p> <p><i>La profondeur du pichon à venir est de 12. pour la</i> <i>diamètre, 11. pour le diamètre, 11. pour le diamètre.</i></p> |
| Seigle..... | 10 - 6. | | |
| Méteil..... | 16 - 18 - 6. | | |
| Orge..... | 9 - 6 - 6. | | |
| Blé de Turquie..... | <i>à l'usage de la</i> | | |
| Blé-sarasin ou Blé-noir..... | 11 - . | | |
| Avoine..... | 7 - 6. | | |
| Riz Caroline..... | <i>à l'usage de la</i> | | |
| Dito, Piémont..... | <i>à l'usage de la</i> | | |
| <i>Légumes secs.</i> | | | |
| Pois..... | 15 - 5 | 12 - 15 | <p><i>La mesure de la terre est la même</i> <i>que celle de la terre.</i></p> <p><i>La mesure de la terre est la même</i> <i>que celle de la terre.</i></p> |
| Lentilles..... | - | 10 | |
| Fèves noires..... | <i>à l'usage de la</i> | | |
| Dito, blanches..... | 12 - 15 | 12 - 15 | |
| Dito, rouges..... | - | 12 - 15 | |
| Dito, de marais ou haricots..... | <i>à l'usage de la</i> | 12 | |
| Pommes de terre..... | 1 - 10 | 1 - 30 | |
| <i>Bétail sur pied.</i> | | | |
| Bœuf..... | <i>à l'usage de la</i> | | <p><i>Soit l'usage</i></p> <p><i>de la terre</i></p> <p><i>Soit l'usage</i></p> <p><i>Soit l'usage</i></p> |
| Vache..... | 90 | | |
| Mouton..... | 18 | | |
| Veau..... | 18 | | |
| Agneau..... | <i>à l'usage de la</i> | | |
| Chevreau..... | <i>à l'usage de la</i> | | |
| Chèvre..... | <i>à l'usage de la</i> | | |
| Porc..... | 78 | | |

Une page de registre du "Maximum" pour l'Oise.

Enfin, des raisons de morale politique intervinrent. La moisson de l'an II présentait l'on s'en doute, un caractère stratégique, notamment pour le ravitaillement des armées, et celui de la capitale. Tout retard pouvait être fatal, aussi bien le comité de Salut Public décréta-t-il que tous les ouvriers habituellement occupés à la moisson seraient mis en réquisition par les autorités locales, et tenus de travailler aux conditions fixées. Cette réquisition permettait, indirectement, aux fermiers et gros laboureurs souvent mécontents de supporter l'essentiel du fardeau des réquisitions, de prendre leur revanche sur des salariés plus exigeants qu'avant la Révolution. La dénonciation des récalcitrants devenait une arme "anti-ouvrière". Le conflit prit alors un tour singulier : de riches fermiers qui sabotaient parfois la réquisition prenaient l'allure de victimes et arguèrent des lois révolutionnaire à leur profit. L'affaire La Coupelle-Praquin qui éclate dans le village de Montmartin nous paraît particulièrement significative à cet égard. Antoine Praquin, gros fermier acquéreur de biens nationaux, qui supportait une grande partie des réquisitions, et n'hésitait pas à tricher sur la qualité des pailles, se comportant en despote envers ses ouvriers, envoya une dénonciation en thermidor an II au district de Compiègne. Il se plaint du refus de battre que lui oppose Dominique Lacoupelle. Or, ce dernier journalier, fils d'un laboureur moyen, agent national de la commune, protesta, il ne refuse pas la réquisition, la preuve, il bat chez Vervet, autre fermier du village. Praquin l'ayant congédié l'année précédente, sans même lui laisser le temps de reprendre ses outils. Il ajoute qu'il n'a "jamais méprisé l'arrêté du Comité de Salut Public puisqu'il se conforme au dit arrêté (du C.S.P.) en ce qui regarde la moisson, or l'arrêté (du C.S.P.) nous dit que les hommes qui ont accoutumé de faire la moisson sont mis en réquisition encore pour la faire cette année, mais il ne dit pas que l'on soit tenu de travailler chez

un citoyen plutôt que chez un autre, car s'il en était ainsi, une grande partie des gros cultivateurs et égoïstes, feraient de leurs ouvriers, des esclaves et non pas des hommes libres (souligné par nous C.R.I.), *ainsi le citoyen La Coupelle bat chez le citoyen Vervet et son blé est aussi précieux pour la République que celui du citoyen Praquin*" (17). Le district dit arrêter La Coupelle, mais celui-ci fut soutenu par sa commune quasi unanime, les habitants exigèrent en outre qu'il soit maintenu dans ces fonctions d'agent national.

Cette affaire révélatrice des tensions sociales qui s'exaspèrent en l'an II, nous amène pour finir à examiner quelques-unes des raisons qui rendent compte des limites du mouvement populaire pendant la Révolution.

III - CONFLITS INTERNES, TENSIONS EXTERIEURES ET LIMITES DE LA RÉVOLUTION PAYSANNE :

Trois types de conflits internes au mouvement paysan contribuèrent à miner son unité (sans oublier bien sûr les questions politiques et religieuses déjà mentionnées).

Conflits **intra-communautaires** tout d'abord, soit que les habitants en bloc s'opposent à un ou plusieurs gros fermiers, conflits de classe moderne pourrait-on dire, mais qui n'en a pas toujours la rigueur, car les fermiers tiennent, grâce à leur maisonnée et les ouvriers à demeure ou temporaires, une clientèle dévouée ; néanmoins, il semble que leur pouvoir se soit nettement relâché avec la montée du mouvement ouvrier pendant la Révolution.

Tantôt les habitants, sans que le critère de classe apparaisse nettement, s'opposent pour des raisons plus techniques liées aux modalités de fonctionnement du système agraire communautaire, et notamment pour définir la place des communaux dans le système de cul-

ture de la paroisse ; mais de ce point de vue aussi, il semble bien aussi qu'en filigrane, la question ouvrière soit posée. Dès lors des alliances complexes peuvent se nouer. Ainsi dans l'affaire de Grandfresnoy évoquée plus haut, quelques cultivateurs du lieu mécontents de l'arrangement passé entre le représentant de Delessert et une soixantaine de locataires, suscitent un mouvement hostile en s'appuyant sur des habitants dépourvus, ils encouragèrent la reprise de biens acquis par Delessert, et firent casser par le département l'acte passé entre le banquier et les habitants. A Coudun, une divergence d'opinion apparaît entre les habitants à propos du partage, sans que l'on puisse en repérer la raison exacte. Enfin de vieilles querelles héritées de la politique physocratique des années soixante, venaient encore compliquer les choses : les habitants qui avaient défriché en application des édits de 1764-1766, étaient menacés d'expropriation, des procès ou des sentences d'arbitrage opposèrent ainsi des groupes d'habitants entre eux (à Jaulzy, au Plessis-Brion, à Berneuil, à Chevières, à Longueil-Sainte-Marie). Deux partis se constituèrent, s'opposèrent et utilisèrent le cas échéant la violence, une violence fratricide qui ne pouvait profiter qu'à ceux que menaçait le mouvement égalitaire. Celui-ci fut enfin miné par les rivalités **inter-communautaires** suscitées le plus souvent par la jouissance d'usages ou de communaux demeurés dans l'indivision, et dont le partage posait évidemment de délicats problèmes. Pour peu que les communes ne soient pas du même avis (par suite de conditions sociales variées ou de systèmes de culture évoluant différemment, ou d'opinions politiques divergentes) on imagine avec quelle facilité, les "batteries" traditionnelles entre voisins, se multiplièrent (voyez notamment entre Vieux-Moulin et Trosly-Breuil, entre Bienville et Clairoix, entre les hameaux de Genancourt et du Mesnil (à Saint-Etienne).

Le mouvement paysan miné de l'intérieur, fut encore soumis à l'épreuve des tensions extérieures, nées essentiellement de l'économie de guerre. Cette contradiction entre économie de guerre et économie sociale nous paraît fondamentale. J'ai noté ailleurs comment certaines communes avaient eu l'intuition qu'entre les deux options, se jouait le sort des droits de l'homme (18). Leurs appréhensions s'avérèrent tout à fait justes. Je ne peux examiner ici, comment l'application de la politique du gouvernement révolutionnaire, entre les mains des jacobins locaux, souvent mis en place par les représentants en mission, fut en partie responsable du déclin du mouvement populaire ; je m'en tiendrai à quelques remarques sur la question centrale des subsistances.

Le département de l'Oise à mi-chemin de la capitale et des armées du Nord fut soumis à rude épreuve, notamment en matière de réquisitions. Autant celles-ci pouvaient toucher sans grand dommage des pays de grande culture comme le Valois voisin, autant les districts de valeur agricole inégale comme celui de Compiègne furent déstabilisés par les ponctions incessantes opérées sur les hommes, le cheptel et les récoltes. Le district de Compiègne tenta de limiter le mécontentement en nivellant les subsistances. Il ouvrit un magasin des bleds, sorte de grenier d'abondance et distribua, le grain, successivement tout au long de la semaine, aux chefs de familles nécessiteux des paroisses environnantes. Mais rien n'y fit, les administrateurs s'attirèrent des reproches à la fois de la population, qui comme avant la Révolution vit d'un mauvais oeil la réquisition prendre le chemin de la capitale, les boulangers qui envoyèrent une pétition à la Société Populaire de Compiègne, et enfin les diverses autorités chargées des réquisitions. Le district entra en conflit notamment avec Goujon, chargé de la commission des subsistances pour Paris, et le représentant auprès de l'armée du Nord Laurent qui lui re-

1^{re} Région. ÉGALITÉ LIBERTÉ

Département de l'Oise. *le d.* L'an 4 de la République Française et indivisible.

District de Compiègne.

1^{ère} Décade de *brumaire*

LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE COMPIEGNE.

Subsistances. aux officiers municipaux de *Reims*

Citoyens,

voilà votre commune avoir été frappée d'une réquisition de 50 mines de bled pour le marché du 29 dernier, il n'en a été apporté que la quantité de trente cinq mines par les cultivateurs pour les nourrir sous le régime, et réduite au déficit de quinze mines pour lequel vous vous voyez la force armée qui restera chez les cultivateurs en retard et à leur frais jusqu'à parfaite livraison des 15 mines fixées au plus tard au 6 du présent mois, mercredi prochain républicain.

serber *M. L.* *M. L.*

procha de calculer et ne point agir. Les administrateurs firent intervenir le conventionnel Mathieu pour tenter d'aplanir les difficultés, mais, celles-ci persistèrent (19). Dans ces conditions, le comité de Salut Public pouvait bien rappeler dans une lettre à l'agent national, la nécessité d'appliquer la politique de division des terres (20), l'élan était brisé, et ceux mêmes qui avaient des terres à cultiver, éprouaient des difficultés grandissantes pour en assurer la mise en valeur. La pénurie de faux, de socs de charrue, le prix exorbitant des denrées non maximées, le sabotage même de quelques cultivateurs qui refusaient à présent de labourer pour les petits locataires, tout contribuait à casser la nécessaire solidarité des couches paysannes (21).

Peut-on affirmer pour autant en conclusion, que le régime de l'an II s'effondra au grand contentement de tous ? Loin s'en faut. La chute du gouvernement révolutionnaire de l'an II coïncidait avec une moisson très moyenne, et fut suivie d'un hiver terrible. A nouveau, le problème des subsistances se posa de manière cruciale. Les réquisitions de guerre continuèrent, mais cette guerre ne pouvait même plus passer pour une guerre révolutionnaire, elle devenait une banale guerre de conquête. Rétrospectivement, le régime de l'an II qui devait défendre la Patrie apparut sous un autre jour, et l'abandon de la politique égalitaire, du point de vue des prix, de la division des terres et de la reprise des communaux, contribua à mûrir les jugements.

Dans le bourg de Grand-fresnoy qui fut le théâtre de tant de luttes sociales, l'agent national notait le onze nivôse

an III que la suppression du maximum, si elle contente singulièrement les cultivateurs, fait murmurer les manouvriers, tan-

dis que les enfants continuaient d'annoncer la déclaration des Droits de l'Homme à l'école... (22).

* * *
* *
*

NOTES :

- (1) -Voir notamment, Annales Historiques Compiègnoises N° 31, 1985 sur le Valois, et le bulletin du GEMOB N° 39-40, 1989. Pour nos articles concernant la Révolution dans l'Oise, voir J. Bernet, La Révolution en Picardie, guide des ressources, Amiens 1989.
- (2) Les résultats de l'enquête classés par élection sont conservés dans un registre relié, AD 60, série C 368.
- (3) L'élection de Compiègne comptait néanmoins six grandes fermes qui formaient des collectes fiscales spécifiques à Aiguisy (Jonquières), Corbeaulieu (Compiègne), Normandie (Bienville), Saint-Corneille (Compiègne), Sept-Voies (Compiègne), enfin Antheuil-Porte.
- (4) Cette statistique conservée à la B.N. fonds Fr. mss 8128 a été publiée en annexe au Mémoire sur la Généralité de Paris.
- (5) Pour les affaires de banalités voyez les justices seigneuriales de la région, dans la série B des archives de l'Oise, notamment, Francières, Bienville (non coté), Gournay-sur-Aronde (B 1738/68). Pour Béthisy et Verberie, les papiers des princes (Orléans) sous-série R 4. Pour Hautefontaine la série Q (AD 60) papiers de Falkland 1 Q 2 2410 à noter dans les revenus seigneuriaux du lieu, près de 12 % de surcens, cens et rentes. Pour Attichy, voyez les papiers séquestrés de la Trémoille, A.N.T., 1051-31, cote 311. Pour Cuise-la-Motte, AD 60, J 2298.
- (6) Pour les terriers, consulter la série E aux archives de l'Oise et la sous-série N IV, Oise aux archives nationales pour les plans et les justices seigneuriales citées plus haut.
- (7) AD 60, série B, bailliage de Compiègne, audiences, 1738/67, huit août 1780. Citation contre Laurent Ancelin, maréchal-ferrand à Coudun.
- (8) AD 60, minutes Crespeaux-Poittevin notaire à Tracy, 1787, la quittance signée Gambart-Delignères, receveur seigneurial est imprimée.
- (9) Voir la lettre révélatrice de l'intendant de Soissons Mesliand à Vincent, datée

- du 7 septembre 1756, AD 60, série B, justice de Gournay 1738/78. Levasseur, maître de poste avait été surpris en train de chasser, en août sur les terres du marquisat, Vincent renonça à engager des poursuites. L'intendant n'est pas d'accord, il veut lui faire un exemple contre des gens à qui la fortune a tourné la tête.
- (10) AD 60, 1 Q 3 120, le 23 mars 1791, Lavoisier achète 44 esseins de terre des ci-devant Célestins, six aux village de Chelles (un essein vaut environ 28 ares).
- (11) Voir Annales Historiques Compiègnoises, N° 5, 1979.
- (12) Voir à ce sujet, La Guerre du Blé au XVIIIe siècle, Paris 1988, textes présentés par F. Gauthier et G.R. Ikni.
- (13) Sur tous ces aspects, la thèse citée de Jacques Bernet.
- (14) Sur l'action de Hennon, ci-devant feudiste voyez les archives communales de Berneuil, de Longueil-Sainte-Marie, et de Rethondes. Pour le Plessis-Brion A.N. D XIV, 8, 9 avril 1790 (publié dans le recueil de ph. Sagnac et P. Caron sur les comités des droits féodaux et de législation, Paris, 1907).
- (15) Sur toutes ces affaires, voir les délibérations communales, le registre de correspondance du district de Compiègne (avril 1792 - avril 1793). Pour Grand-fresnoy, les papiers du comité de surveillance de Compiègne (AD 60 L IV)
- (16). Sur les mouvements de salariés en l'an II, voir AD 60 L 2 m district de Compiègne, subsistances an II et L 2 m, registre de dépouillement des opérations des municipalités, an II - an III. Mouvements de Bienville, Bois d'Ageux (les chartiers), Chevrières, Coudun, Cuise-la-Motte, Janville, Montmartin, Silivie (La Croix Saint-Ouen, parmi les bûcherons). A noter aussi l'interférence des troubles religieux (observation du décadi).
- (17) Sur l'affaire Praquin-La Coupelle, outre les liasses citées, les papiers du comité de surveillance de Compiègne (AD 60, L IV, comité de surveillance de Compiègne, canton d'Estrées-Franciade), registre de délibération du district de Compiègne (9) folio 193 et L 2 m subsistances an II, administrtion gé-

- nérale, divers. Voir photocopie de la requête de La Coupelle, 16 thermidor an II.
- (18) La Guerre du Blé...ouvrage cité, page 30.
- (19) Sur tous ces aspects, L 2 m, district de Compiègne subsistances an II AD 60 et L 2 m correspondance avec l'armée du Nord AD 60, Laurent de Maubeuge 26 ventôse an II : "Vous avez peu fourni...je vois un tableau sur la vérité duquel je compte comme sur celle des légendes".
- (20) Lettre signée Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, du 4 germinal an II. Dans sa réponse du 9 germinal an II, l'agent national du district explique que les divisions se font par un arpent ou un arpent et demi au plus, qu'on ne laisse de plus forte portion que quand le corps de ferme est isolé. Bertrand conclue : "nous avons le gros motifs de vous assurer et nous le savons bien qu'un des plus grands bienfaits de la Révolution est la division des propriétés" (AD 60 L 2 m District de Compiègne, correspondances, agent national, Convention, Comité de Salut Public).
- (21) Sur l'aspect peu étudié du sabotage des gros cultivateurs, voyez surtout la correspondance des agents nationaux en l'an II et la correspondance avec l'armée du Nord (AD 60, L 2 m, Compiègne, notamment plainte du quartier général de l'armée du Nord à Réunion-sur-Oise (Guise) 22 ventôse an II).
- (22) AD 60, L IV, comité de surveillance Compiègne, et correspondance des agents nationaux, I 2 m, Compiègne, Grandfresnoy, 11 nivôse, 22 nivôse et 11 pluviôse an III. L'agent national souligne aussi le rôle de la déchristianisation dans la démobilisation de l'opinion, une déchristianisation qui fut selon Robespierre une erreur funeste et une violation des Droits de l'Homme. L'on assiste donc plutôt à une resserrement de la solidarité interne du village, contre la Convention thermidorienne qui vide les campagnes de leurs subsistance, sans assurer de contre-partie. La Révolution paysanne semble terminée.